Résumé du cahier des charges du nouveau Pôle de professionnalisation et scénario de mise en œuvre

**Sommaire**

**Introduction**

1. **Missions du Pôle**
2. **Périmètres du Pôle**
3. **Structure et gouvernance**

*2020 - 2021 : Mise en place de toutes les structures du Pôle et de leur organisation de fonctionnement.*

*2020 - 2022 : Vers une pleine opérationnalité du Pôle en vue de satisfaire les exigences réglementaires*

L’arrêté du 28 mai 2019 qui décrit la formation initiale des masters MEEF prescrit qu’un tiers du potentiel d’heures d’enseignement en formation initiale doit être désormais assuré par des acteurs de « terrain », soit 15000h environ. Parallèlement, le schéma directeur de la formation continue des personnels de l’éducation nationale du 26 septembre 2019 indique que l’Inspé a **“**[...]**vocation à assurer une large part de la formation continuée (…)”.** On peut donc envisager, sous des conditions pédagogiques bien définies, une interopérabilité totale entre l’Inspé et le rectorat : tous les parcours MEEF (et toutes leurs UE), entre autres, ont vocation à être ouverts à des formateurs de terrain. Inversement, tout personnel de l’enseignement supérieur a vocation à intervenir dans chacun des dispositifs de formation continue.

Une logique qui vise à **garantir l’équilibre de fonctionnement de chacune des institutions** conduit à équilibrer scrupuleusement la balance horaire d’intervention de l’Inspé en formation continue avec celle du Rectorat en formation initiale. L’actuel Pôle de professionnalisation organise et assure déjà les échanges de services entre Inspé et le Rectorat de Lyon, avec un équilibre actuel de 2000h d’interventions en FI comme en FC. Compte tenu des nouveaux volumes désormais imposés en FI, l’objectif est d’aboutir à un véritable Pôle augmenté opérationnel permettant de gérer et d’organiser tous ces échanges. Enfin, l’objectif est également de développer les coopérations formation/recherche pour garantir des formations de qualité et de rendre à terme la formation continue certifiante voire diplômante.

1. **Missions du Pôle**

Le Pôle de professionnalisation se définit comme la structure chargée de présider à tous les travaux collaboratifs entre l’Inspé-université et le rectorat de Lyon.

Pour répondre à cet enjeu, le nouveau Pôle doit atteindre 5 objectifs principaux :

1. Centraliser et coordonner la mise en œuvre de toute demande de formation en FI et FC de l’Inspé ou du rectorat qui fait intervenir l’autre partenaire
2. Favoriser la création de ressources pour l’enseignement, la formation professionnelle et la formation de formateurs à la lumière des résultats de la recherche
3. Organiser les mises en stages dans le continuum : Licence Pré-pro, PRAC Filé-massé M1 et M2B, stages PRAC nouvelles maquettes
4. Coordonner l’action des deux institutions dans l’accompagnement et le suivi des AED en préprofessionnalisation, des étudiant M2 en responsabilité, des stagiaires et des néo-titulaires.
5. Recueillir, stimuler et accompagner toute demande de collaboration recherche / terrain. Aider, accompagner les équipes sur une ou des étapes : analyse de besoins, co-design, développement, implémentation, évaluation, analyse, valorisation, essaimage.
6. **Périmètre du Pôle de professionnalisation**
	1. **En formation initiale**

Toutes les formations MEEF (masters, DU FAE - parcours adaptés), pré-professionnalisantes MEEF (AED, Licences), la formation de formateurs (F2F).

* 1. **En formation continue**

L’ensemble des 17 dispositifs inscrits au Plan Académique de Formation sont éligibles aux personnels de l’enseignement supérieur. La maîtrise d’œuvre revient au rectorat, à l’exception des actions locales disciplinaires (ALD) et le suivi des AED en pré-professionnalisation placés dans le Pôle.

1. **Structure et gouvernance**

Le Pôle de professionnalisation est une structure construite conjointement entre le rectorat et l’Inspé de l’Académie de Lyon. Un principe d’équilibre entre l’Inspé et le Rectorat préside au pilotage de la structure, à la gestion des personnels liés à son fonctionnement, au budget qui permet sa bonne gestion.

Le Pôle de professionnalisation est un système de 4 entités organisées autour d’un comité de pilotage.

Le Pôle bénéficie de l’appui des services administratifs qui lui permettent de remplir ses missions.

Chaque institution prévoit le budget nécessaire au fonctionnement du Pôle.

**Schéma général**

**INSPÉ**

**Services administratifs** associés au Pôle

**Instances universitaires**

**Services administratifs** associés au Pôle

**Rectorat**

**Instances académiques**

**Comité de pilotage**

Cellule **Recherche/Terrain**

**Collectifs**

**Équipe de coordination des échanges FI/FC**

* 1. **Comité de pilotage**

Le comité de pilotage organise l’activité du Pôle, en définissant des priorités, des éléments de cadrage pour chaque entité. Il dote, sous la responsabilité de chacune des tutelles, chaque entité d’un budget cohérent avec les tâches qu’elle poursuit. Il assure le suivi financier des moyens qu’il a attribués.

**Composition :**

Le comité de pilotage est composé à parité de membres représentant l’Inspé/Université (dont un VPCEFVU, un responsable de parcours 1D et un responsable de parcours 2D) et de membres représentant le Rectorat (dont les doyens des inspecteurs 1D et 2D). **Il est géré par 2 responsables issus de l’Inspé et du Rectorat** désignés conjointement par le directeur de l’Inspé et par le Recteur**.** Chaque entité est représentée par un membre de l’Inspé et un membre du rectorat.

**Tâches principales :**

* Met en œuvre au sein du Pôle de professionnalisation la politique définie en Conseil académique de formation et dans les instances de l’Inspé
* Pilote l’activité de chaque entité du Pôle, veille en particulier à la bonne gestion des échanges FI/FC
* Impulse une dynamique de développement en définissant des orientations stratégiques
* Permet une diffusion régulière et horizontale de l’information des activités du Pôle
	1. **Équipe de coordination des échanges FI/FC**

L’équipe de coordination régule tous les échanges FI/FC. Elle constitue la « porte d’entrée » pour toute demande d’intervention en formation de la part d’une institution vers l’institution partenaire.

Les interventions du Pôle obéissent à un certain nombre de principes :

1. **Toute heure effectuée par un formateur dans l’institution partenaire est comptabilisée comme telle** (ORS comptant 1 heure pour une heure FI/FC tel qu’aujourd’hui). A charge pour son institution d’origine de rémunérer cette intervention selon son organisation propre.
2. **Hors temps partagés, toute intervention dans l’institution partenaire doit passer par le Pôle et ne doit pas faire l’objet d’un contrat en direct avec l’intervenant**. Cette politique est à réaffirmer fortement, **notamment les préparations aux concours internes** à l’Éducation nationale. De même, certaines habitudes de fonctionnement entre les universités et certains intervenants en formation initiale incitent à ne pas passer par le Pôle de professionnalisation.
3. **Les interventions des universitaires chez l’employeur doivent faire partie des services des enseignants.** Cette intégration dans les services des personnels de l’enseignement supérieur est un principe à généraliser à toutes les universités partenaires, pour faciliter les interventions de leurs enseignants en formation continue.

**Tâches principales :**

* Traite toute sollicitation pour une intervention en FI et en FC directement ou avec l’aide des entités ressources (Collectifs, cellule Recherche/terrain...)
* Coordonne les interventions en FI et FC
* Gère le suivi de la balance d’heures d’échanges de services
* Tient à jour une cartographie des compétences de tout intervenant en formation (FI et FC)
	1. **Les collectifs**

Ils constituent les équipes pédagogiques pluricatégorielles, pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles, constituées telles que définies dans les textes de cadrage. Actuellement, des Collectifs visant la co-construction pédagogique en bénéficiant de l’expertise complémentaire de chacune des institutions partenaires sont déjà constitués dans certains champs disciplinaires et transversaux.

Toute production issue des travaux de ces équipes plurielles, lors de leur diffusion, devra citer intégralement les auteurs participants et leurs institutions de rattachement.

**Composition :**

Les collectifs sont pilotés à part égale par des membres du rectorat et de l’université. Leur composition reflète la diversité des statuts des personnels concernés par les questions pédagogiques universitaires et académiques (personnels d’encadrement, responsables de formation, formateurs, membres de laboratoires de recherche ...)

**Tâches principales :**

* Se structurer en vue d’intégrer à terme les différents groupes disciplinaires ou thématiques
* Se structurer en fonction des missions définies par le comité de pilotage.
* Répondre à toute demande complexe en lien avec l’équipe de coordination des échanges FI/FC
* Construire des contenus de formation avec appui de la recherche
* Construire des contenus de formation de formateur
* Expertiser les propositions de formations à destination de la FI et FC
* Créer un réseau fort avec les laboratoires de recherche
* Participer à la production d’une cartographie des compétences
* Gérer la visibilité des productions des collectifs au niveau académique

**Organisation/évolution :**

A des fins d’échanges, de cohérences entre les collectifs et afin de favoriser un travail transversal, les pilotes se regroupent au sein d’un conseil des collectifs, piloté par les responsables du Pôle. L’ambition de voir les collectifs intégrer les groupes ressources de l’académie et de l’Inspé (Groupes de Ressources Disciplinaires et Transversaux (GRD/GRT), les groupes disciplinaires départementaux ainsi que les groupes disciplinaires de l’Inspé) sera progressive.

**Des collectifs sont créés, autant que nécessaire pour assurer la représentation de toutes les disciplines, dès la rentrée 2020. Des collectifs transversaux sont constitués à la demande du comité de pilotage.**

* 1. **Bureau des stages**

Le bureau des stages est composé de deux services qui devront rInspéctivement :

 - Assurer les mises en stages des formations MEEF dans le continuum L2/L3, M1, M2B

- Coordonner l’accompagnement des stagiaires en difficulté entre tous les acteurs du tutorat mixte.

* 1. **Cellule Recherche/terrain**

**Composition :**

La cellule Recherche/terrain est composée d’un pilote recherche universitaire et d’un passeur médiation-diffusion, formation, innovation

Elle peut s’appuyer sur un groupe d’expert et/ou les collectifs pour tout ce qui sera lié à l’étude des projets à accompagner dans le cadre de cette cellule

**Tâches principales :**

* Stimuler et accompagner les initiatives collaboratives de recherche et de formation en suivant une méthodologie robuste.
* Identifier les établissements terreaux, les équipes d’enseignants, de cadres, de chercheurs à mettre en relation
* Développer une méthodologie de recherche collaborative pour élaborer des ressources et formations répondant aux besoins du terrain, en lien avec les collectifs
* Étudier les conditions de certification de la formation continue